

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2021

Présents : Thomas Bietry, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Pascal François, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Claude Humbert, Eric Mangin, Véronique Martin, Pauline Masson, Orlane Milliot, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux, Jérôme Tournu,.

Excusés : Gilles Courgey (procuration à Francis Courtot), Rachida Rahal (procuration à Jérôme Tournu), Chantal Bequillard (procuration à Hamid Hamlil), Pierre-Alain Frau (procuration à Anaïs Monnier Von Aesch), François Bruey (procuration à Thomas Bietry).

Absents: Karime Ferhati, Nicolas Voisard.

Monsieur le Maire constate le quorum, détaille les procurations et ouvre la séance.

Madame Laëtitia SAGEAUX est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès verbal du 14 juin 2021 est adopté à la majorité.

EDUCATION

1-Convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Annexe 1

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

Le plan de relance du gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

La ville de Beaucourt a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il concerne l'équipement des classes de Centre B et Centre A en ETI, tablettes et l'achat d'un ordinateur portable pour la psychologue scolaire utilisé pour l'accompagnement des élèves nécessitant un projet personnalisé.

L'enveloppe financière consacrée à cet investissement est de 41 836 euros (votée au BP 2021) et la subvention notifiée par le Ministère de l'Education Nationale est de 26 598 euros suivant le détail ci-dessous :

	GROUPE A			GROUPE B			Total acquisitions	% subvention	Total subvention
	unitaire	Nombre	total	unitaire	Nombre	total			
TBI complet	4 524,00 €		0,00 €	4 524,00 €	7	31 668,00 €	31 668,00 €	64,45%	20 410,03 €
PC psychologue	500,00 €		0,00 €	500,00 €	1	500,00 €	500,00 €	64,45%	322,25 €
Tablettes	238,00 €	10	2 380,00 €	238,00 €	20	4 760,00 €	7 140,00 €	64,45%	4 601,73 €
Surcouche	63,20 €	20	1 264,00 €	63,20 €	20	1 264,00 €	2 528,00 €	50%	1 264,00 €
							41 836,00 €		26 598,01 €

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention pour un socle numérique dans les écoles Centre B et Centre A permettant d'obtenir une subvention à hauteur de 26 598 euros.

ENFANCE

2 – Aide à l'investissement CAF – découverte du numérique

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

La municipalité souhaite se donner les moyens de développer une offre de services périscolaires de qualité, accessible à tous, et pour ce faire, développer un accueil de loisirs périscolaire sur le temps libéré du mercredi avec de nouvelles activités.

La découverte du numérique dès le plus jeune âge est un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants et de notre société. Dans notre commune, cette volonté de la municipalité se traduit par la conception de différents parcours éducatifs et la mise en place de formations des agents d'animation notamment dans le cadre du « plan mercredi » porté par le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et financé par la CAF.

L'objectif de ces parcours d'éducation au et par le numérique est de relever le défi éducatif de notre société numérique et de permettre à tous les enfants et les jeunes de disposer des ressources nécessaires pour devenir des acteurs critiques de leurs pratiques quotidiennes.

Plusieurs parcours éducatifs sont envisagés pendant l'année 2021/2022 sur les axes suivants :

- la découverte des compétences informatiques et de programmation (codage, robotique...),
- le numérique comme outil de créativité artistique et culturelle (notamment photo et vidéo numérique),
- le numérique, vecteur créatif d'expression des enfants des enfants et des jeunes (journal en ligne, éducation aux réseaux sociaux).

Aussi, pour permettre à ces activités de se dérouler dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'aménager une pièce de la maison de l'enfant en espace numérique avec acquisition de mobilier (table centrale et chaises) et de matériel informatique et numérique (ordinateurs portables, imprimante 3D, micros, casques audio, appareils photo, vidéoprojecteur ...) suivant le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Achat mobilier & Achat informatique (équipements divers)	8 785,00	CAF (80%) Ville de Beaucourt (20%)	7 028,00 1 757,00
TOTAL	8 785,00	TOTAL	8 785,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la Caisse d'Allocation Familiales pour un financement à hauteur de 80 % de la dépense et autorise le maire à signer les documents relatifs à ce financement.

3-Modification règlement intérieur Halte Garderie – Annexe 2

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui formalise notre engagement avec la CAF dans les services aux familles, des contrôles sur place sont organisés périodiquement afin d'assurer quelles modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique (PSU) sont correctement appliquées.

Un contrôle effectué le 10 juin 2021 à la halte garderie a confirmé la bonne gestion du service. Un seul point de contrôle a fait l'objet d'une remarque concernant l'application du barème national des participations familiales.

Ainsi, conformément à la circulaire 2019/005 du 5 juin 2019, il convient de préciser l'application du tarif plancher pour les enfants placés dans le cadre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de l'article 5 du règlement intérieur de la halte garderie (voir annexe).

4- Convention médecin référent halte-garderie– Annexe 3

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

La présence d'un médecin est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places (article R2324-39 du code de la santé publique).

L'article R2324-40 précise que les modalités du concours du médecin doivent être fixées par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin, conformément au règlement de fonctionnement de l'établissement et en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé.

La convention qui nous lie avec un médecin généraliste pour assurer cette mission à la halte-garderie étant échu, il convient de la renouveler dans les mêmes termes pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la convention existante et autorise le maire à signer ce document.

5-ALSH périscolaire et extrascolaire – indu CAF – Annexe 4

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

Tout comme la halte garderie, la CAF a opéré un contrôle sur site des activités périscolaires et extrascolaires les 7 et 8 juin dernier.

L'examen de nos comptes a mis en exergue une anomalie dans le calcul des heures ouvrant droit à la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'extrascolaire entraînant un indu de 1 543,24 € et de 1 507,00 € sur la Prestation de Service Ordinaire (PSO) versées pour les activités périscolaires au titre de l'année 2019. (cf détails en annexe).

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au remboursement des sommes indues à la CAF par mandatement.

FINANCES

6-Tarif maison de l'enfant vacances de Toussaint

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON AESCH

Les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs pendant les vacances sont toujours rythmés autour d'une thématique en lien avec la saison, le développement de la culture et la participation à des activités inédites.

Pour les prochaines vacances de Toussaint, c'est le monde d'Harry Potter qui sera à l'honneur avec la participation à des séances de quiddich, un escape game, des activités et sorties en supplément selon les tarifs ci-dessous :

	QF1	QF2	QF 1000 ET ALL	NON ALL ET EXT
Parc du petit prince	1,90	2,40	3,80	4,80
Pavillon des sciences	0,50	0,60	1,00	1,30
Sortie vélo (3 jours 2 nuits- parc du petit prince (si nuité payante)	24,00	30,00	48,00	60,00
Sortie vélo (3 jours 2 nuits - parc du petit prince (si nuité gratuite)	12,00	15,00	24,00	30,00
Quiddich	1,00	1,30	2,00	2,50
Escape game outdoor Harry Potter	2,40	3,00	4,80	6,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de ces prestations.

7-Tarif envoi Beaucourt mag

Rapporteur : Francis COURTOT

Par délibération du 7 septembre 2015, le conseil municipal a voté le tarif d'envoi de Beaucourt Magazine pour les non-résidents de Beaucourt.

En effet, depuis de nombreuses années, de nombreux beaucourtois ayant quitté notre commune continuent de recevoir un exemplaire de cette revue à chaque parution moyennant une participation pour les frais d'envoi de 10 euros par an pour les personnes domiciliées en métropole et 15 euros pour les personnes domiciliées à l'étranger.

Le tarif voté en 2015 précisant qu'il concernait les numéros 34 et 35, il convient de délibérer à nouveau sans faire mention des numéros et donc d'éviter de délibérer chaque année.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 euros la participation annuelle pour l'envoi des prochains magazines pour les personnes domiciliées en métropole et à 15 euros pour les personnes résidant à l'étranger, DOM-TOM.

AFFAIRES CULTURELLES

8-Convention de partenariat médiathèque départementale – Annexe 5

Rapporteur : Aïda HABACHI

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort par l'intermédiaire de sa médiathèque départementale apporte un concours au bon fonctionnement du service de lecture publique de la commune par :

- l'expertise et les conseils techniques,
- l'offre de formation,
- l'ingénierie culturelle et les outils de communication,
- l'offre documentaire (prêts de documents, ressources numériques),
- des subventions en fonctionnement et en investissement.

Ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la commune et du CD 90.

La commune s'engage notamment à mettre à disposition du service de lecture publique de la ville les moyens nécessaires à son bon fonctionnement (budget, personnel,....).

Aussi, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention jointe en annexe, et autorise le Maire à signer la convention.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9-Motion de soutien aux communes forestières de France

Rapporteur : Gilles COURGEY

Suite au CA de la l'Office National des communes forestières le 24 juin dernier, une motion concernant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelé des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La Fédération Nationale des Communes Forestières

exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières,
- La révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-Onf.

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la motion.

Fin de séance à 18 heures 50

Fait à Beaucourt,

Le 28 septembre 2021

La Secrétaire de séance

Laëtitia SAGEAUX

